

# Comment déployer CDRI en ADS dans votre établissement ?

Pour les établissements déjà équipés de CDRI dans la GAP CPage, la mise en œuvre repose sur quelques étapes simples et encadrées :

## 1 Obtenir les certificats nécessaires auprès de l'ANS

Demander à l'Agence du Numérique en Santé (ANS) les certificats ORG requis pour un usage CDRI :

- **AUTH\_CLI**
- **SIGN**

Les certificats sont transmis au format .p12 puis convertis en .crt (X.509 Base64), conformément à la procédure CPAM .

Source : [Quel certificat commander / esante.gouv.fr ANS](#)

## 2 Contractualiser via COSI avec votre interlocuteur de la CPAM

Une fois les certificats obtenus :

- contacter **votre interlocuteur DNS** à la CPAM ;
- celui-ci intègre les certificats dans l'outil COSI pour contractualiser ;
- la CPAM se charge généralement de la conversion **.p12 -> .crt**.

Pour faciliter cette étape, téléchargez l'aide officielle de la CPAM :

[Télécharger la procédure CPAM-COSI](#)

## 3 Importer les certificats dans CPage

Intégrer les certificats .p12 dans le module de sécurité :

- **Traitement, Paramétrage et Sécurité -> Sécurité -> "Gérer les certificats"**

# Comment déployer CDRi en ADS dans votre établissement ?

4

## Importer la convention technique dans CPage

---

Importer le fichier XML dans la GAP CPage via :

- **Administration -> Paramétrage CDRi -> "Convention Technique"**

Une fois ces étapes réalisées, CDRi en ADS devient pleinement opérationnel pour :

- les admissions (guichets et bornes),
- la vérification des droits en masse,
- les appels CDRi planifiés avant facturation.